

Métropole-Département : la fusion prise de court ?

Pour pouvoir réaliser la fusion des deux institutions d'ici à mars 2020, le calendrier va être très serré

Et si la fusion entre la Métropole Aix-Marseille et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône n'avait pas lieu ? Et si le gouvernement, qui l'affiche pourtant comme une priorité, faisait marche arrière ? Officiellement, pour l'instant, la procédure suit son cours. Le préfet des Bouches-du-Rhône consulte de tous les côtés dans le cadre du rapport sur le périmètre de la Métropole, commandé par le Premier ministre. D'ailleurs, Jean-Claude Gaudin (LR), fin connaisseur des calendriers parlementaires, n'a-t-il pas démissionné début septembre pour laisser Martine Vassal (LR) gérer la fusion entre les deux institutions qu'elle dirige ?

► POUR 2020, IL Y A URGENCE

Lorsque le préfet Pierre Dar-tout rendra les conclusions de sa mission, mi-novembre, il ne restera plus que 15 petits mois pour organiser le Mecano territorial. "Ça peut laisser le temps de rédiger, d'ici à fin décembre, un projet de loi, puis de l'adopter durant le premier semestre 2019. Soit, dans le pire des cas, neuf mois avant le scrutin des municipales", calcule avec optimisme Yves Luchaire, professeur de droit public à Sciences Po Aix. Car pour tenir

ce planning express, il faudra que le gouvernement souhaite aller vite. "C'était un engagement, c'est une question de volonté politique. Et cette volonté, on l'a", avait affirmé il y a quelques semaines Christophe Castaner, à qui la région marseillaise tient à cœur. Et qui est désormais ministre de l'Intérieur en charge des... collectivités territoriales.

"Il est possible que ce ne soit pas la priorité des priorités, concède Yves Luchaire. Cependant, s'il existe un consensus entre le gouvernement et les élus locaux, cela peut aller très vite, avec une seule lecture à l'Assemblée et au Sénat." "La vraie question est de savoir si on peut fusionner deux institutions aussi importantes en seulement seize mois", s'interroge-t-on désormais dans l'entourage de Martine Vassal, avec un œil sur le calendrier, en évoquant "la question humaine des plus de 14 000 agents" et "la question des compétences sociales comme le handicap ou l'aide à l'enfance, qu'il est nécessaire de programmer".

Dans le camp d'en face, Jean-David Ciot, président du groupe des élus PS à la Métropole, juge également ce laps de temps trop court : "Juridiquement, cela me semble très compliqué d'organiser ça pour



Avec sa double casquette de présidente du Département et de la Métropole, Martine Vassal aura la charge d'organiser la fusion.

/PHOTO NICOLAS VALLAURI

mars 2020. D'abord parce que les conseillers départementaux ont été élus jusqu'en 2021 et qu'en France, il est très difficile d'écourter le mandat d'un élu local. Ensuite, vu que tout doit

être réglé au moins un an avant le scrutin, la fusion devra être bouclée au 1^{er} mars 2019." Soit même pas quatre mois.

Au passage, l'ancien député PS rappelle qu'avec les Mar-

seillais Patrick Mennucci et Marie-Arlette Carlotti, il avait porté un amendement, dès décembre 2016, pour lancer cette fusion. À l'époque, Jean-Claude Gaudin et Martine Vassal avaient publiquement refusé d'en discuter avec eux. "Si on l'avait fait, on pourrait déjà faire des propositions", poursuit Jean-David Ciot.

► LE MODE DE SCRUTIN EN QUESTION

Si cette fusion est censée donner un avenir au territoire, elle doit incidemment permettre au parti du Président d'y mettre un pied. Voire les deux. Se pose alors l'épineuse équation du mode de scrutin. Jusqu'à présent, c'est le "fléchage" qui primait : les conseillers métropolitains sont issus de listes approuvées lors des municipales. L'idée est de basculer vers un scrutin de liste au suffrage universel direct. "Une élection par circonscription électorale ne garantirait pas la présence de tous les maires, note Yves Luchaire. S'ils devaient tous être représentés, cela signifierait que le maire de Marseille aurait le même poids que celui de Saint-Estève-Janson." Impossible à justifier constitutionnellement. Mais le *casus belli* n'est pas loin : on se souvient des tensions suscitées à la création de

la Métropole, entre 2013 et 2016. Jean-Claude Gaudin, à l'époque sénateur LR, avait dû déposer un amendement permettant aux édiles des 92 communes de siéger au Pharo.

► UN AN DE PLUS ?

Alors de 2020, décalera-t-on tout à 2021 ? "Si on nous demande s'il est utile de le faire de manière si empressée, on répond qu'il faut un peu de sérénité", poursuit un proche de la présidente des deux institutions. Jean-David Ciot penche pour ce scénario : "Si on reste sur 2020, cela veut dire qu'on fait l'impasse sur la fusion à court terme. Mais si on repousse à 2026, cela signifie que le Département métropolitain ne verra jamais le jour et qu'on ne règlera pas le problème des finances avec le risque de voir la Métropole mise sous la tutelle de l'État." Mais Emmanuel Macron peut-il prendre le risque d'une défaite électorale en 2021, un an avant la présidentielle ? Pour le maire du Puy-Sainte-Réparate, il n'est pas question de cela : "Quoi qu'il se passe, il sera difficile de qualifier les municipales d'échec, étant donné que La République en marche part de zéro." On n'est pas loin de penser que la Métropole aussi.

Sylvain PIGNOL